



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2021 – 100

Séance du 11 août 2021

**MODIFICATION DU PREMIER LOYER DU LOCATAIRE DU BAR-RESTAURANT
DE SAINT-MARC A LOUBAUD**

L'an deux mille vingt et un, le 11 août à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 août 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Céline COLLET-DUFAYS et Valérie BERTIN et Messieurs Alain DETOLLE, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Jean-Luc LEGER et Alex SAINTRAPT

ETAIENT EXCUSES : Denis PRIOURET, Didier TERNAT et Claude BIALOUX

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Le Bureau de la Communauté de Communes réuni le 26 mai 2021 a fixé le loyer du bar-restaurant de Saint-Marc à Loubaud à 500 € HT mensuels, avec comme date d'effet la date potentielle d'ouverture au 15 juillet.

Il s'avère que la locataire n'a pu ouvrir que le 24 juillet 2021.

Aussi, sans remettre en cause le montant du loyer mensuel, il est proposé de débiter la location effective au 24 juillet ramenant le 1^{er} loyer à environ 112,90 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'accepter la modification du 1^{er} loyer pour la location du bar-restaurant de Saint-Marc à Loubaud du fait d'une prise d'effet au 24 juillet au lieu du 15 juillet 2021**
- **CHARGE la Présidente d'établir l'avenant au bail nécessaire.**

Ainsi fait et délibéré le 11 août 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

20 AOÛT 2021

La Présidente,
Valérie BERTIN

